

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

## Séance du 28 novembre 2017

Date de convocation : 23 novembre 2017

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Procurations : 3 Pour : 19 Abstentions :

L'an deux mille dix-sept, le 28 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Delphine CRASPAY, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Michel LAUVAUX, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER.

**ABSENTS** :

**EXCUSES**: Jean-Jacques CLAVERIE, Georges GUILHAMET, Marie-Gabrielle MONSET,

**PROCURATIONS** : Jean-Jacques CLAVERIE à Marc CANTON, Georges GUILHAMET à Martine BERT, Marie-Gabrielle MONSET à Patrick MOURA,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

### N°4 OUVERTURE DE CREDITS 2018

M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant maximum arrondi à 416 264.00 €.

Il propose d'ouvrir des crédits pour les programmes suivant :

- Article 2315 Programme - 295 - voirie 2018 :	100 000.00€
- Article 2313 Programme - 220 - Bâtiments communaux :	50 000.00€
- Article 2128 Programme - 293 - Aménagement terrain :	150 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour l'opération suivante :

- Article 2315 Programme - 295 - voirie 2018 :	100 000.00€
- Article 2313 Programme - 220 - Bâtiments communaux :	50 000.00€
- Article 2128 Programme - 293 - Aménagement terrain :	150 000.00€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme,  
Le Maire

Publié et notifié le du 12.17

Nom de l'entité publique	Commune d'ASSON
Numéro de l'acte	4-28-11-17
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	7.1 - Décisions budgétaires
Objet de l'acte	Ouverture crédits d'investissement 2018
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	-216400689-20171128-4-28-11-17-DE
Date de transmission de l'acte	04/12/2017
Date de réception de l'accuse de réception	04/12/2017

